

COÛTS CAPITALISÉS

1 COMPOSANTES DES COÛTS CAPITALISÉS

1 Le tableau qui suit détaille les coûts capitalisés ajoutés aux actifs du Distributeur. Ces
2 derniers représentent la portion déduite des charges du Distributeur et portée aux coûts
3 capitalisés des activités de construction ou de développement. Ils seront ajoutés à la
4 base de tarification lorsque les projets auxquels ils se rapportent seront mis en
5 exploitation.

6 **TABLEAU 1**
7 **COÛTS CAPITALISÉS (M\$)**

Description	Année historique 2009	2010		Année témoin 2011
		D-2010-022	Année de base	
Prestations de travail ⁽¹⁾	(295,8)	(309,5)	(296,1)	(319,9)
Gestion de matériel	(42,7)	(42,2)	(45,3)	(45,9)
Autres ⁽²⁾	2,8			
COÛTS CAPITALISÉS	(335,7)	(351,7)	(341,4)	(365,8)

⁽¹⁾ La méthode d'établissement des prestations de travail a été décrite à la pièce HQD-7, document 7 du dossier R-3677-2008, pages 3 à 5.

⁽²⁾ A trait essentiellement à des régularisations découlant de l'analyse des projets et à des radiations de frais d'études sur des projets abandonnés.

8

2 INCIDENCE DES PRESTATIONS DE TRAVAIL SUR LE CADRE FINANCIER DU DISTRIBUTEUR

9 Le tableau suivant présente les prestations de travail imputées par le Distributeur à ses
10 investissements.

1
2

TABLEAU 2
PRESTATIONS DE TRAVAIL AUX INVESTISSEMENTS

3

Description	Année historique 2009	2010		Année témoin 2011
		D-2010-022	Année de base	
Valeur des prestations de travail (en M\$) <i>Dont : Portion coût de retraite</i>	295,8 4,7	309,5 13,6	296,1 1,6	319,9 16,1
Heures imputées aux investissements	2 832 500	2 813 900	2 824 200	2 894 000
Taux horaire moyen (en \$) <i>Excluant le coût de retraite</i>	104 103	110 105	105 104	111 105

4 Le tableau ressort distinctement le coût de retraite inclus dans les prestations de travail,
5 ce dernier réduisant le coût de retraite brut présenté à la pièce HQD-7, document 3.
6 Par ailleurs, afin d'en faciliter l'analyse, le taux horaire moyen y est présenté de deux
7 façons en incluant et en excluant la charge de retraite¹. Le taux horaire moyen fluctue
8 principalement en fonction de l'évolution des coûts de masse salariale.

9 Le Distributeur rappelle que les heures imputées aux investissements sont établies sur
10 la base de la planification des travaux d'investissements d'une année donnée.
11 L'augmentation de 80 100 heures imputées aux investissements entre l'année témoin
12 et la décision D-2010-022 s'explique principalement par les projets «Ajout de
13 condensateurs sur le réseau de distribution» et «Lecture à distance²».

¹ Voir HQD-7, document 1 section 2.1.2.4 pour les explications des variations

² Voir HQD-8, document 7 section 13 pour le compte de frais reportés liés au projet de LAD